AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2015-10-34x-01178 Référence de la demande : n°2015-01178-011-002

Dénomination du projet : Univ La Rochelle CNRS PELAGIS Mamm marins suivi CR 20212025

Lieu des opérations : -Région(s) : Hauts-de-France, Normandie, Occitanie, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Corse, Pays de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin

Bénéficiaire : Université La Rochelle CNRS Obs PELAGIS OGIER Jean-Marc - Observatoire Pelagis Unité

MOTIVATION ou CONDITIONS
Le CNPN émet un avis favorable sur cette demande de dérogation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la Commission espèces et communautés biologiques
du Conseil national de la protection de la nature: Michel Métais

AVIS : Favorable [X] **Favorable sous conditions [_]** **Défavorable [_]**

Fait le : 22 octobre 2020

Signature :